

NOTE AU LECTEUR CONCERNANT LA MISE À NIVEAU DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES EFFECTUÉE PAR LE SERVICE DE REFONTE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

La mise à niveau des textes réglementaires diffusés sur le site des Publications du Québec et sur Légis Québec vise notamment à :

- assurer la concordance des textes anglais avec les textes français
- appliquer les dispositions omnibus
- harmoniser les textes avec les concepts du Code civil
- éliminer les textes abrogés, périmés ou remplacés
- éliminer les textes ne respectant pas les critères de la refonte, à savoir :
 - les conditions de travail dans la fonction publique et dans les organismes décentralisés
 - les règlements de régie interne des ministères et des organismes publics
 - les règlements ayant un caractère local, qui ne visent que des groupes limités ou qui ne s'appliquent que de façon temporaire
- éliminer les dispositions désuètes
- présenter les textes spéciaux dans un format accessible pour tous
- apporter les modifications découlant d'avis d'indexation des tarifs
- renuméroter les règlements en vigueur par des alphanumériques en continu.

Dans le présent document, la mention «(*Textes mis à niveau*)» a été ajoutée sous l'identification des lois pour lesquelles le travail de mise à niveau est complété. Il s'agit des lois suivantes :

A-3.01	C-29	I-3	P-13.1
A-4.1	C-61.1	I-4	P-30.01
A-8	C-67	I-13.02	R-0.2
A-13.3	C-67.1	I-13.3	R-6.01
A-20.03	C-72.1	I-14	R-6.1
A-20.2	D-2	L-0.1	R-20.1
A-21.1	D-8.1	L-3	S-2.3
A-29.1	D-13.1	L-6	S-3.1
B-1.2	D-15	M-12.1	S-3.4
B-4	E-1.2	M-13.1	S-12.01
B-7.1	E-2.3	M-15	S-32.1
B-9	E-9.1	M-17.1	S-40.1
C-1	E-22	M-19.3	T-0.1
C-11	F-4.1	M-31	T-1
C-18.1	I-0.2	M-35.1	T-8.1
C-22	I-2	P-9.1	

(suite au verso)

La mise à niveau des textes réglementaires est en cours pour les lois suivantes :

A-2	D-3	O-6	R-14
A-5.1	D-4	O-7	R-26.1
A-12	D-17	O-8.1	S-0.1
A-13.1	E-12.01	P-2.2	S-4.1.1
A-13.1.1	F-1.3	P-9	S-4.2
A-21	G-1.01	P-9.01	S-5
A-23	H-4.1	P-9.3	S-13.01
A-33	I-8	P-10	S-14.001
B-1	I-9	P-12	S-14.1
C-8.2	I-10	P-28	S-22.01
C-15	L-0.2	P-29	T-4
C-16	M-8	P-41.1	T-5
C-26	M-9	P-42	T-7.1
C-48	M-14	P-43	T-11.01
C-51	M-30.001	Q-2	V-5.001
C-61.01	N-2	R-0.1	
C-81	N-3	R-13	

En conséquence, certains textes indexés sous ces lois dans le présent Tableau des modifications et Index sommaire à jour au 1^{er} novembre 2009 pourront être retirés du site des Publications du Québec et de Légis Québec au cours des prochains mois. Les textes conservés pourront faire l'objet d'une renumérotation; en attendant celle-ci, il pourra y avoir des interruptions dans leur ordre numérique. Les prochaines éditions du Tableau tiendront compte des retraits et renumérotations, c'est pourquoi nous vous suggérons de conserver toutes vos éditions. À noter : Le retrait d'un règlement ne signifie pas pour autant qu'il a été abrogé.

Nous nous excusons des inconvénients que cette mise à niveau entraîne mais nous sommes convaincus qu'elle était nécessaire et attendue des utilisateurs. Rappelons que la dernière refonte remonte au 31 décembre 1981 et que les textes réglementaires ont été modifiés très souvent depuis cette date. Même s'ils n'ont actuellement qu'une valeur de codification administrative, les textes qui en résultent permettent une consultation rapide et fiable. Les textes mis à niveau seront clairement identifiés et auront valeur officielle au moment de l'entrée en vigueur de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec, le 1^{er} janvier 2010.

Nous prévoyons que les travaux de mise à niveau seront complétés en janvier 2012.